

Décision 21-DCC-211 du 17 novembre 2021

relative à la prise de contrôle conjoint des sociétés Alberdis, Districarb II et Madenisa par les sociétés Rosidi et ITM Entreprises

Posted on: 18 novembre 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

société Rosidi et ITM Entreprises

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

société Alberdis
Districarb II
société Madenisa

Lire

Le texte intégral

137.33 Ko